

 <small>sapeurs-pompiers de la Vienne</small>	FICHE TECHNIQUE <i>Signalisation, symbolique</i>	RDDECI
GROUPEMENT PREVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	SIGNALISATION DES RESERVES INCENDIE, POINT D'ASPIRATION ET POINT DE PUISAGE	ANNEXE N°3-1 Date MAJ : 09/12/16

Généralités

Les réserves incendie, points d'aspiration et points de puisage font l'objet d'une signalisation conforme à la norme NFS 61-221 de mars 1956, permettant d'en faciliter l'accès, le repérage et d'en connaître les caractéristiques essentielles pour les services d'incendie et de secours.

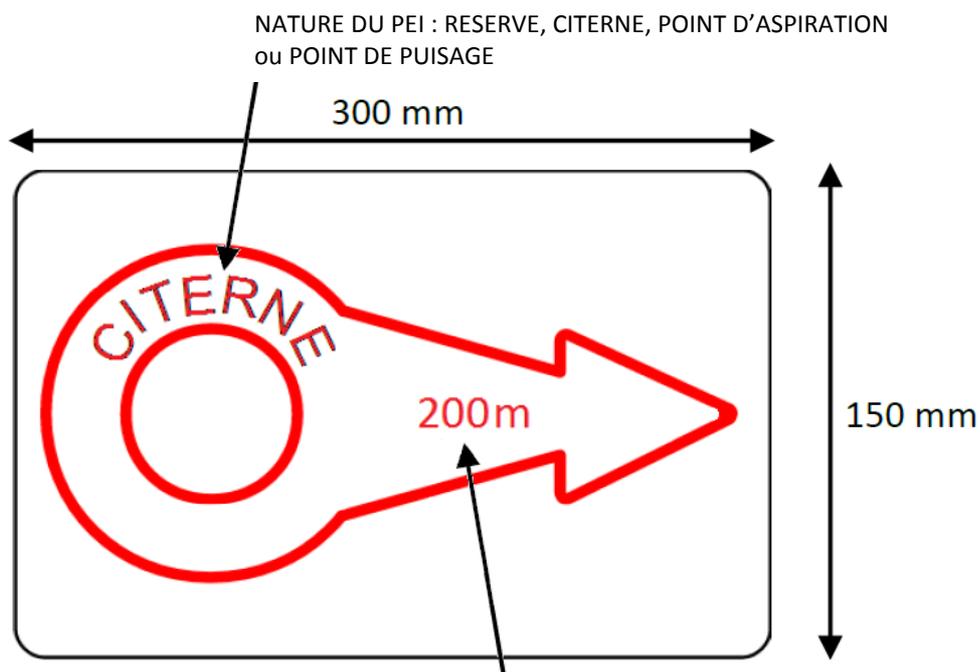
Caractéristiques

Un panneau de « signalisation » rectangulaire à fond blanc rétro réfléchissant et à bordure rouge.
Le symbole figurant sur le panneau est constitué par un disque prolongé par une flèche et un cercle à l'intérieur.
Le panneau doit résister aux chocs, aux intempéries et à la corrosion.
Le panneau est installé à une hauteur comprise entre 1.20 m et 2 m du niveau du sol de référence.
Il existe 2 configurations :

- la flèche horizontale indique :
 - o la direction et la distance,
 - o la nature du point d'eau incendie : réserve, citerne, point d'aspiration ou point de puisage,
 - o la distance en mètre, entre panneau directionnel et le point d'eau incendie.
Ce panneau doit être implanté en bordure de voie carrossable, de préférence publique.
- La flèche verticale indique :
 - o le positionnement et sa capacité,
 - o la nature du point d'eau incendie : réserve, citerne, point d'aspiration ou point de puisage,
 - o le volume du point d'eau incendie.
Ce panneau doit être implanté au droit du point d'eau incendie.

Représentations

Panneau indiquant la direction et la distance d'un point d'eau incendie

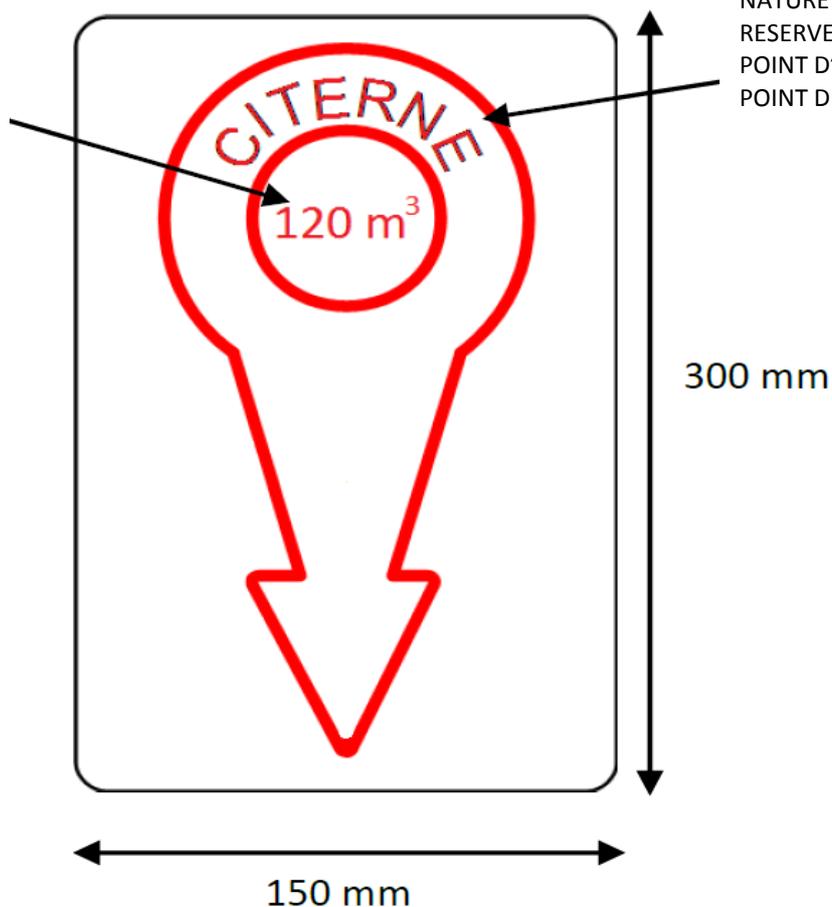


 <p>sapeurs-pompiers de la Vienne</p>	<p align="center">FICHE TECHNIQUE Signalisation, symbolique</p>	<p align="center">RDDECI</p>
<p>GROUPEMENT PREVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net</p>	<p align="center">SIGNALISATION DES RESERVES INCENDIE, POINT D'ASPIRATION ET POINT DE PUISAGE</p>	<p align="center">ANNEXE N°3-1 Date MAJ : 09/12/16</p>

Panneau indiquant le positionnement et le volume d'un point d'eau incendie

VOLUME : Capacité du point d'eau incendie.

Les points d'eau réputés inépuisables, aucune indication de capacité ne doit figurer au centre du cercle



NATURE DU PEI :
RESERVE, CITERNE,
POINT D'ASPIRATION ou
POINT DE PUISAGE